

I. Objet du traitement

1) Finalités

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du questionnaire d'enquête : « Quelle instance citoyenne pour demain ? » sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée.

Le Conseil départemental de l'Essonne est le responsable de ce traitement de données et le service citoyenneté est le responsable opérationnel du traitement [RTO] sous la supervision de la Direction de la Citoyenneté, de la Jeunesse et de la Vie Associative (DCJVA).

Il permet au Département de diagnostiquer les initiatives favorisant la citoyenneté des jeunes sur le territoire de l'Essonne d'un point de vue général. Ce diagnostic aux finalités suivantes :

- Identifier les compétences manquantes et/ou à développer.
- Mettre en place des outils spécifiques pour une meilleure mobilisation des acteurs et l'implication de nouveaux jeunes.
- Valoriser les démarches et actions citoyennes pour faire évoluer les dispositifs de participation.
- Promouvoir l'engagement des collectivités dans la conception d'une instance citoyenne pour les enfants et jeunes.
- Impulser des opportunités de travail en créant une dynamique territoriale des conseils de jeunes et d'enfants.
- Favoriser la mise en réseau et le partage de réflexion à travers des rencontres avec les conseils municipaux d'enfants et de jeunes.
- Mutualiser les outils et les connaissances autour des instances citoyennes.
- Créer une charte départementale des Conseils municipaux d'enfants et de jeunes

2) Base légale

Ce traitement relève de l'article 6 du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et l'article 7 de la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, à savoir :

- le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (art6 §1.e du RGPD) ;
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement (art6§1.f du RGPD).

II. Données traitées

1) Catégories de données traitées

Les catégories de données traitées sont les suivantes :

Consignes : ces mentions étant longues, elles ne doivent pas figurer en première ligne. Concrètement, elles ne peuvent pas figurer en bas d'une lettre d'information de type « newsletter », d'un mail ou d'un formulaire de collecte de données.

Ainsi, il est conseillé de les reporter sur un support plus adapté comme une page internet dédiée, une affiche ou un document remis en main propre contre signature (ex. règlement intérieur, charte, notice, etc.). Quelque soit le support utilisé, il est capital de veiller à ce que ces mentions restent aisément accessibles aux personnes concernées.

- Nom et prénom
- Adresse mail
- Poste occupé
- Données de localisation (ex : ville, collectivité...).

2) Source des données

Les données personnelles sont issues des renseignements fournis par les professionnels des collectivités territoriales qui auront rempli le formulaire d'enquête dont le lien est indiqué ci-

dessous : <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=2Oi9mLyBfUmfspGJGPFourBlmFro2Y1Lku6RRN8ENmVUREtQSkc1WDQ3SkxBWThGUFI3UUkyTFFYNI4u>

Remarque :

Le formulaire a été réalisé via un outil de la société Microsoft intitulé : Microsoft Forms.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données par la société Microsoft, le Département vous invite à consulter, sur le site internet de cette société, la rubrique « confidentialité et cookies » (en bas de la page d'accueil) ou cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement#maintenirdevelopperproductsmodule>

3) Caractère obligatoire du recueil des données

Le recueil des informations suivantes sur les participants est obligatoire pour recevoir le formulaire d'enquête et permettre au Département de finaliser son diagnostic : noms et prénoms, adresse mail, poste occupé, données de localisation (ex : ville, collectivité...)

4) Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

III. Personnes concernées

Le traitement de données concerne tous les professionnels des collectivités territoriales auxquels sont adressés le lien du formulaire d'enquête et tout référent de conseils municipaux de jeunes et d'enfants souhaitant participer au diagnostic des instances participatives de jeunes.

IV. Destinataires des données

1) Catégories de destinataires

- Il n'y a pas de destinataires des données traitées en dehors de la DCJVA.

Consignes : ces mentions étant longues, elles ne doivent pas figurer en première ligne. Concrètement, elles ne peuvent pas figurer en bas d'une lettre d'information de type « newsletter », d'un mail ou d'un formulaire de collecte de données.

Ainsi, il est conseillé de les reporter sur un support plus adapté comme une page internet dédiée, une affiche ou un document remis en main propre contre signature (ex. règlement intérieur, charte, notice, etc.). Quelque soit le support utilisé, il est capital de veiller à ce que ces mentions restent aisément accessibles aux personnes concernées.

2) Transfert des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

V. Durée de conservation des données

Le service de la citoyenneté DCJVA va se rapprocher de la direction des archives départementales afin de réaliser des tableaux de bord permettant de connaître pour chaque document :

- La durée d'utilité administrative (DUA) ;
- Le sort des données au terme de la DUA.

1) Les données sur support informatique

Le formulaire Microsoft FORMS n'est pas sauvegardé indéfiniment dans le Cloud, il est utilisé dans le contexte ponctuel d'une enquête et de l'analyse de ces résultats. Il sera archivé ou supprimé par le service de la Citoyenneté après une durée de conservation supérieure à 1 an.

VI. Sécurité

Le Département conduit une gouvernance des données en application du RGPD et de la Loi « Informatique et Libertés » modifiée.

De manière générale, il veille à la mise en place des mesures de sécurité suivantes :

- Sensibilisation des agents sur la protection des données ;
- Antivirus sur les postes de travail de la collectivité ;
- Paramétrage de mots de passe robustes à l'ouverture de ces postes ;
- Dossiers physiques placés sous clé ;
- Restriction d'accès aux lecteurs réseaux en fonction des profils d'habitation des agents.

VII. Gestion du consentement

Le consentement du candidat, pour l'envoi d'actualité du service ou de la direction, est recueilli par une case à cocher dans le questionnaire.

Les personnes concernées peuvent, à tout moment, retirer leur consentement concernant l'utilisation de leurs données personnelles pour l'envoi d'actualité de la direction jeunesse, citoyenneté et vie associative.

Consignes : ces mentions étant longues, elles ne doivent pas figurer en première ligne. Concrètement, elles ne peuvent pas figurer en bas d'une lettre d'information de type « newsletter », d'un mail ou d'un formulaire de collecte de données.

Ainsi, il est conseillé de les reporter sur un support plus adapté comme une page internet dédiée, une affiche ou un document remis en main propre contre signature (ex. règlement intérieur, charte, notice, etc.). Quelque soit le support utilisé, il est capital de veiller à ce que ces mentions restent aisément accessibles aux personnes concernées.

Le retrait de leur consentement aura pour conséquence de ne plus recevoir d'informations émanant du service ou de la Direction de la jeunesse, citoyenneté et vie associative.

Pour cela, le Département les invite à :

- Formuler une demande par courrier auprès du Président du Conseil départemental, Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative, Hôtel du Département, Boulevard de France-91000 Evry Cedex
- Formuler une demande par mail auprès du service citoyenneté:dcjva-rgpd@cd-essonne.fr (mail en cours de création par nos services).

VIII. Droits sur les données

Conformément au chapitre III du RGPD et à la section 2 du chapitre V de la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, les personnes concernées peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant, s'opposer au traitement de leurs données, les faire rectifier ou les faire effacer. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour comprendre leurs droits, le Département les invite à consulter l'article de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur le sujet :

<https://www.cnil.fr/fr/le-droit-dopposition-refuser-utilisation-de-vos-donnees>.

1) Exercice des droits

Le délégué à la protection des données (DPO) du Département est l'interlocuteur pour toute demande d'exercice des droits des personnes concernées sur ce traitement.

- Contacter le DPO par voie électronique : dpo@cd-essonne.fr
- Contacter le DPO par courrier postal :

Le délégué à la protection des données

Hôtel du Département

Boulevard de France

91012 Evry Cedex

2) Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si les personnes concernées estiment, après avoir contacté le Département, que leurs droits sur leurs données ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.